

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (1)	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC1 : Préparer et sécuriser les interventions de maîtrise des nuisibles</b>			
<p>A1_ Évaluation et diagnostic du site/des locaux Formation associées : 70H Certi rongeur Certiblattes Certipunaise Certichenilles Certi guepes frelon Certi fourmis Certi chenille Certi moustique Certivolatile certibois</p>	<p><b>C1_Réaliser</b>, conformément au devis et/ou au bon de travail/fiche de mission validé par son manager, <b>l'état des lieux des locaux permettant d'évaluer le niveau d'infestation et/ou le risque d'infestation du site</b>, à partir des échanges avec le client, des observations et contrôles réalisés sur site, et en prenant en compte les besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité le cas échéant, afin de recueillir l'ensemble des informations susceptibles d'avoir un impact sur les protocoles de gestion des nuisibles à mettre en œuvre.</p>	<p>L'épreuve <b>E1</b> est composée de 2 modalités d'évaluation :</p> <p><b>ME1.1_Des mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées sous forme de cas pratique tirés au sort (1 par activité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A1_ Évaluation et diagnostic du site/des locaux</li> <li>- A2_Mise en sécurité des locaux à traiter et des personnes</li> <li>- A3_Organisation de la disponibilité et du stockage des produits et matériels</li> </ul> <p>Durée des mises en situation : 30 minutes pour A1 et 15 minutes pour A2 et pour A3, soit un total <b>de 60 minutes</b> (30 + 15 + 15 minutes)</p> <p>Ces mises en situation sont <b>suivies par un entretien technique complémentaire</b> conduit par le jury d'évaluation à l'issue des mises en situation. Le jury questionne le candidat sur sa pratique lors des mises en situation.</p> <p>Durée de l'entretien : <b>10 à 15 minutes.</b></p>	<p>Les observations et les contrôles réalisés permettent de caractériser la/les cibles et caractériser le niveau de l'infestation</p> <p>Les informations nécessaires pour son intervention sont recherchées auprès du client par un questionnaire approprié</p> <p>Les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ou de fragilité sont pris en compte, le cas échéant lors des échanges</p>
	<p><b>C2_Évaluer le risque sanitaire global du site</b> en identifiant l'ensemble des risques associés à la présence des nuisibles détectés, au regard de la typologie du site d'intervention afin de choisir la/les méthode/s de lutte la/les plus adaptée/s à la situation.</p>		<p>Les nuisibles sont identifiés sans erreur</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont utilisés à bon escient</p>
			<p>Les spécificités, les référentiels, les cahiers des charges et les normes du lieu d'intervention sont identifiées et prises en compte</p>
	<p><b>C3_Identifier les causes de l'infestation</b> en repérant les points d'entrées, les zones de passages des nuisibles ainsi que les <b>facteurs susceptibles d'avoir un impact sur le contrôle de l'infestation</b> afin de cibler les zones dans lesquelles effectuer des actions d'étanchéité et celles dans lesquelles mettre en place efficacement les méthodes de lutte adaptées.</p>		<p>Les nuisances matérielles, structurelles et sanitaires provoquées par les principaux nuisibles sont détectées et expliquées</p> <p>Les modalités d'intervention proposées sont adaptées à la situation</p> <p>Les différentes traces laissées par les nuisibles sont repérées</p>
	<p>Les points d'entrée sont identifiés</p>		

			<p>Les causes de l'infestation et de la prolifération sont identifiées et argumentées</p>
			<p>Les actions d'étanchéité, de nettoyage et d'entretien à réaliser sont identifiées</p>
	<p><b>C4_Après avoir opéré le diagnostic, recommander au client les mesures préventives</b> adaptées au potentiel d'infestation du site au regard de l'évaluation du site menée en lui expliquant l'importance du respect de ces recommandations et lui permettre de s'inscrire en complémentarité des actions menées par le(la) technicien(ne) pour limiter la présence de nuisibles.</p>		<p>Les mesures préventives adaptées à la situation sont identifiées : activités d'hygiène et d'assainissement, entretien, modifications du site et de l'habitat, eaux stagnantes, température...</p>
			<p>Les mesures préventives adaptées à la situation sont clairement présentées au client</p>

	<p><b>C5_Déterminer la technique de maîtrise des nuisibles</b> ou le mode de traitement adapté à la situation et au devis (<i>équipement, matériel et produits</i>) en mobilisant ses connaissances en matière de lutte intégrée<sup>1</sup> afin de cibler les nuisibles tout en limitant les risques pour la santé, et de répondre aux enjeux de transition écologique liée à l'activité.</p>	<p><b>ME1.2_Une épreuve écrite de contrôle des connaissances complémentaire aux mises en situation</b> et inhérentes aux compétences du bloc 1 (QCM et QROC)</p> <p><b>Durée de l'épreuve écrite</b> (15 questions) : 15 à 20 minutes</p> <p>Le jury d'évaluation est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un formateur spécialisé en 3D d'un organisme de formation habilité n'ayant pas formé le candidat,</li> <li>- Et d'un représentant d'une entreprise du secteur 3D (salarié ou employeur adhérent à PROSANE) en exercice depuis au moins 3 ans</li> </ul>	<p>Les techniques de maîtrise des nuisibles les plus adaptées à la situation sont repérées</p> <p>La réglementation en lien avec la maîtrise des nuisibles et les produits associés est identifiée</p> <p>Les différentes méthodes de maîtrise des nuisibles sont expliquées sans erreur</p> <p>Les techniques de lutte intégrée sont expliquées sans erreur (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, ...)</p> <p>Les avantages et les inconvénients des différentes méthodes de prévention et de traitement sont expliqués</p> <p>L'ensemble des risques est expliqué (principaux risques pour l'être humain, l'environnement, les biens)</p> <p>Les éléments suivants sont pris en compte : L'environnement, les facteurs de survie et de prolifération, les facteurs d'attractivité et d'intrusion, les risques liés aux moyens et dispositifs de lutte</p>
<p>A2_ Mise en sécurité des locaux à traiter et des personnes Formations associées : Certibiocide dsf et nuisibles 28H Certiphyto ope desa ou densa 14h ou 21h</p>	<p><b>C6_ Assurer la protection des locaux</b> en amont de l'intervention en réalisant leur préparation selon le type d'intervention à mener dans le respect des bonnes pratiques et des règles de l'entreprise en vue d'optimiser les résultats de l'intervention, éviter les contaminations et assurer la sécurité des biens, des personnes et des environnements des clients.</p>	<p>Les membres de jury ne doivent pas avoir ou avoir eu de liens ni personnels ni professionnels avec le candidat.</p> <p><b>L'épreuve E1 évalue 10 compétences (C1 à C10)</b></p>	<p>Les mesures préventives permettant de réduire les risques pour les êtres humains et pour l'environnement sont appliquées : vérification de l'évacuation des occupants et des animaux, protection des meubles, vérification de la protection des aérations et des issues, présence effective des avis de passage et de sécurité le cas échéant, démontage de plinthes, protections de denrées, équipements, ...</p> <p>Les principaux symptômes d'empoisonnement liés aux produits sont cités</p> <p>Les modalités d'alerte des premiers secours en cas d'intoxications aiguës ou d'accident sont correctement identifiées</p>

<sup>1</sup> **Lutte intégrée :**

1/ Mise en place d'une gestion de l'environnement (étanchéité des bâtiments, nettoyage, gestion, de déchets, entretien des espaces verts, ...),

2/ Mise en place de monitoring (détection via phéromones, appâts, ...)

3/ Solution apportée à la problématique (physique, mécanique, lutte biologique, chimie de synthèse -insecticides, rodenticides, ...) en privilégiant les alternatives non chimiques.

	<p><b>C7_Sécuriser son intervention</b> en contrôlant le bon état de marche, la disponibilité et la conformité des matériels, produits d'application et équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires à l'intervention pour garantir la protection de l'environnement, des personnes et des animaux présents sur la zone d'intervention.</p>		<p>Les équipements de protection individuelle et leur mode d'utilisation sont identifiés</p> <p>Le fonctionnement, les modalités d'utilisation et le bon état de marche des matériels d'application sont vérifiés</p> <p>L'utilisation et la manipulation des produits rodenticides, des produits désinfectants, des produits insecticides sont expliquées</p> <p>Les principaux cas de dysfonctionnement des matériels d'application sont exposés</p> <p>Les réactions sont adaptées en cas de dysfonctionnement ou de difficultés (arrêt de l'application, alerte, opérations de maintenance à réaliser ...)</p>
	<p><b>C8_Adapter les moyens de prévention à l'intervention</b> à mener en répertoriant l'ensemble des risques et dangers possibles pour assurer la mise en sécurité des locaux et des personnes présentes et ne pas se mettre en danger.</p>		<p>Les dangers et risques liés à l'intervention à réaliser sont expliqués (risque électrique, risques d'explosion, risques liés à une intervention en atmosphère confinée, risques liés au travail en hauteur ...)</p> <p>Les moyens et mesures de prévention et de protection collective et individuelle sont identifiés et préparés : mesures d'exclusion, mises en garde, mesures spécifiques, signalétique (balisage en place, EPI, cônes, ...), port correct des EPI, usage de PTI DATI, ...</p>
<p>A3_Préparation et chargement des produits et matériels Formations associées : Certibicide dsf et nuisibles Certiphyto ope desa ou densa</p>	<p><b>C9_Préparer les produits, équipements et matériels</b> en ajustant les typologies et quantités à la nature de son activité et à la capacité de stockage de son véhicule, dans le respect des règles de stockage et de sécurité en vigueur (TMD, ADR et FDS)<sup>2</sup> ainsi que des bonnes pratiques de stockage pour les autres dispositifs et matériels (<i>boitage, EPI, produits non soumis à réglementation - ex : phéromones, ...</i>) afin d'assurer leur disponibilité lors des interventions.</p>		<p>La méthodologie d'approvisionnement utilisée permet la disponibilité des produits</p> <p>Les zones de travail et de stockage des matériels et produits sont définis en tenant compte des travaux à réaliser et de l'espace disponible dans le véhicule</p> <p>Les règles et bonnes pratiques de stockage sont respectées</p>
	<p><b>C10_Charger les produits, équipements et matériels</b> dans le véhicule en respectant la réglementation en vigueur, les FDS, les bonnes pratiques de stockage, afin de faciliter leur utilisation, garantir l'efficacité des produits et le bon fonctionnement des équipements et matériels, en sécuriser le transport et prévenir les suraccidents.</p>		<p>Les zones de stockage des produits sont identifiées et localisées sans erreur</p> <p>Le rangement des produits dans le véhicule est effectué selon les règles en vigueur dans l'entreprise</p> <p>Le bon arrimage des produits est vérifié afin d'éviter tout risque de chute ou de fuite</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont utilisés à bon escient</p>

<sup>2</sup> TMD (Transport des Marchandises Dangereuses), ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route), FDS (Fiches de Données de Sécurité -pour la prévention des risques chimiques ex : variations et plages de température, cas de déversement)

**BC2 : Réaliser les prestations de maîtrise des nuisibles adaptées à la situation et au lieu d'intervention**

<p>A4_ Information et conseil au client sur l'intervention formations associées : 21H qualisation certiréglementation</p>	<p><b>C11_ Expliquer au client les différentes étapes de l'intervention technique et les précautions à prendre</b> afin d'en faciliter le bon déroulement (sécurité des personnes et des biens, et efficacité optimale du traitement) en établissant une communication professionnelle avec lui, en étant à son écoute et en le rassurant si nécessaire, pour établir une relation de confiance permettant de recueillir ses besoins et/ou ses éventuelles insatisfactions.</p>	<p>L'épreuve <b>E2</b> est composée de 2 modalités d'évaluation :</p> <p><b>ME2.1_ Une mise en situation professionnelle</b> réelle ou reconstituée <b>sous forme de cas pratique</b> tiré au sort, ciblant l'information et le conseil au client sur l'intervention (A4) et la mise en œuvre des techniques de maîtrise des nuisibles et des micro-organismes (A5).</p> <p><b>Durée de la mise en situation : 30 à 40 minutes</b></p>	<p>Les explications données aux clients sont complètes et compréhensibles</p> <p>La portée et les limites du traitement ainsi que les précautions à prendre avant, pendant et après sont expliquées de façon claire et précise</p> <p>Des conditions favorables sont créées avec le client tout au long de l'échange (écoute et concentration, intérêt, curiosité et disponibilité à l'égard du client ...)</p> <p>Les besoins ou les insatisfactions des clients sont identifiés par un questionnement adapté</p> <p>L'expression est claire et le vocabulaire adapté à l'interlocuteur</p> <p>Les règles de distance, de politesse et de confidentialité sont respectées</p>
	<p><b>C12_ Expliciter les choix techniques retenus</b> expliquant la balance bénéfices / risques<sup>3</sup> et les contraintes du cahier des charges du client et la stratégie retenue par l'entreprise 3D, dans le respect de la législation locale et européenne en matière de sécurité, d'environnement, de protection et de bien-être animal et de protection des espèces non-cibles afin de s'assurer de la bonne compréhension par le client du plan de gestion des nuisibles qui va être déployé.</p>	<p>La mise en situation est suivie par un <b>entretien technique complémentaire</b> conduit par le jury d'évaluation à l'issue de la mise en situation. Le jury questionne le candidat sur sa pratique lors de la mise en situation.</p>	<p>Les informations transmises aux clients sont adéquates et exhaustives</p> <p>Les informations permettent l'adhésion et la bonne compréhension du client</p> <p>L'expression est claire et le vocabulaire adapté à l'interlocuteur</p> <p>Les règles de distance, de politesse et de confidentialité sont respectées</p>
<p>A5_ Mise en œuvre des techniques de maîtrise des nuisibles et des micro-organismes Formation associées terrain : 56h Certi proofing rongeur blattes certi punaise Certi guepes frelon fourmis moustique bois certideiv</p>	<p><b>C13_ Mettre en place les dispositifs de détection ou monitoring</b> sur site permettant de constater la présence de nuisibles via le suivi d'indicateurs et si nécessaire en préconisant un diagnostic par la détection canine (<i>punaises de lit, termites, ...</i>) pour déterminer le cas échéant, le besoin de mise en place de mesures curatives.</p>	<p><b>Durée de l'entretien : 10 à 15 minutes.</b></p> <p><b>ME2.2_ Une épreuve écrite de contrôle des connaissances complémentaire aux mises en situation et inhérentes aux compétences du bloc 2 (QCM et QROC)</b></p> <p>Durée de l'épreuve écrite (25 questions) : 30 à 35 minutes</p>	<p>Les dispositifs sont mis en place de manière adéquate : destructeurs à insectes, pièges à blattes, placebos pour rongeurs, pièges mécaniques, phéromones, ...</p> <p>Les choix retenus sont justifiés par la connaissance de l'implantation ainsi que la connaissance des différents attractifs</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont utilisés à bon escient</p>

	<p><b>C14_ Mettre en place les dispositifs de maitrise des nuisibles (pièges, systèmes d'éloignement des oiseaux, appâts ...) adaptés à la situation</b> en cas de présence avérée ou de dépassement de seuil critique (<i>conformément au cahier des charges défini par le client</i>), en priorisant les méthodes les moins impactantes<sup>4</sup> pour la santé et l'environnement et, en cas d'échec, en poursuivant avec des méthodes plus impactantes, afin de réguler la présence des nuisibles conformément aux objectifs fixés.</p>	<p>Le jury d'évaluation est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'un formateur spécialisé en 3D d'un organisme de formation habilité n'ayant pas formé le candidat,</li> <li>▪ Et d'un représentant d'une entreprise du secteur 3D (salarié ou employeur adhérent à PROSANE) en exercice depuis au moins 3 ans</li> </ul>	<p>Les stratégies visant à limiter le recours aux produits rodenticides, désinfectants, insecticides sont connues</p> <p>Les choix des dispositifs retenus sont justifiés par la connaissance de l'implantation ainsi que la connaissance des différents attractifs</p> <p>Les niveaux d'impacts des différentes méthodes sur la santé et l'environnement sont connus et expliqués</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont utilisés à bon escient</p>
	<p><b>C15_ Réaliser les dosages des produits adaptés à la cible et à l'environnement</b> de l'intervention, dans le respect des protocoles de l'entreprise, de la réglementation en vigueur (règles de sécurité, réglementation sanitaire, ...) et conformément aux usages notifiés sur les étiquettes des produits et sur les AMM, le cas échéant, pour permettre une action ciblée et efficace contre les nuisibles et/ou les micro-organismes.</p>	<p>Les membres de jury ne doivent pas avoir ou avoir eu de liens ni personnels ni professionnels avec le candidat.</p>	<p>La préparation des produits (<i>biocides, produits phytosanitaires, barrières mécaniques ou physiques -huiles de paraffine ou silicone,-...</i>) est réalisée dans le respect des protocoles en vigueur dans l'entreprise respectant l'étiquetage et les AMM</p> <p>La quantité de produits à utiliser est calculée sans erreur</p> <p>Le dosage des produits est adapté à l'intervention à réaliser (<i>consignes données, surface à traiter, type d'intervention ...</i>)</p> <p>Les consignes et règles de sécurité sont respectées</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont utilisés à bon escient</p>
		<p><b>L'épreuve E2 évalue 9 compétences (C11 à C19)</b></p>	
	<p><b>C16_ Appliquer</b>, après réglage des matériels d'application (<i>réglage des débits et choix des buses</i>), <b>les produits biocides, phytosanitaires et les barrières mécaniques ou physiques</b> adéquats conformément aux principes de prévention des risques professionnels et les EPI appropriés, dans le respect de la réglementation en vigueur (<i>respect des AMM, étiquettes des produits et FDS</i>), de la typologie du lieu d'intervention et/ou du cahier des charges client afin de laisser un environnement salubre au client.</p>		<p>Les caractéristiques des principaux produits utilisés sont expliquées à partir de la lecture de l'AMM, de l'étiquette, de la fiche de données de sécurité (FDS) et des fiches techniques d'usage</p> <p>Les principaux modes d'actions et d'application des produits utilisés dans la maîtrise des nuisibles sont expliqués</p> <p>La préparation des produits est réalisée dans le respect des protocoles en vigueur dans l'entreprise et du cahier des charges du client</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont utilisés à bon escient</p>

<sup>4</sup> Méthodes de maitrise des nuisibles, des moins impactantes aux plus impactantes :

- Méthodes non chimiques (piégeage, traitement thermique, ...),
- Méthodes biologiques (traitements avec produits naturels, biocontrôle, insectes auxiliaires -ex : trichogrammes-,...)
- Méthodes chimiques (appâts rodenticides, insecticides à base de pyréthrianoïde, ...)

	<p><b>C17_ Sécuriser les lieux suite à l'intervention en réalisant les affichages et balisages de sécurité adaptés</b> à l'intervention, en prenant en compte les besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité, et en alertant le client sur les risques encourus en cas de non-respect des règles de sécurité, pour limiter les risques d'accident et d'intoxication.</p>		<p>Les affichages et balisages de sécurité adéquats sont identifiés et/ou mis en œuvre : délai de réintroduction dans les locaux, distances de sécurité à respecter, ...</p> <p>Les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ou de fragilité sont pris en compte, le cas échéant lors des échanges</p> <p>Les principaux symptômes d'empoisonnement liés aux produits sont cités</p> <p>Les modalités d'alerte des premiers secours en cas d'intoxications aiguës ou d'accident sont connues</p>
	<p><b>C18_ Déterminer les indicateurs de mesure d'impact et d'efficacité de la prestation</b> en mettant en œuvre les moyens de détection adaptés et en évaluant les résultats post intervention afin de satisfaire le client.</p>		<p>Les éléments (diagnostic, détection et monitoring) permettant d'évaluer l'efficacité de la prestation sont adaptés à la situation</p> <p>L'argumentation est claire, précise et complète</p>
	<p><b>C19_ Signaler dans les meilleurs délais au client et à l'entreprise 3D toute anomalie</b> (<i>de sécurité, ou liée à la prestation</i>) constatée sur le lieu d'intervention en transmettant les informations nécessaires à la mise en œuvre des mesures appropriées ou en réalisant les actions correctives ou en interrompant l'intervention, afin d'être conforme au contrat avec le client (respect des prestations prévues dans l'intervention) et de ne pas se mettre en danger.</p>		<p>Les anomalies sont identifiées</p> <p>Les signalements sont effectués auprès des personnes appropriées selon les procédures définies</p>

**BC3 : Assurer la clôture et la traçabilité des interventions de maîtrise des nuisibles menées**

<p>A6_Maintenance des outils de travail et des EPI Formation sécurité Formation. Risque chimique 14h avec le A7</p>	<p><b>C20_ Réaliser l'entretien, le nettoyage et les opérations de maintenance de premier niveau des appareils et équipements</b> en utilisant les produits et protocoles adéquats afin de travailler en toute sécurité et déterminer quand effectuer une demande d'intervention de 2<sup>ème</sup> niveau.</p>	<p>L'épreuve <b>E3</b> est composée de 2 modalités d'évaluation :</p> <p><b>ME3.1_ Des mises en situation professionnelles reconstituées sous forme de cas pratiques tirés au sort (1 par activité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A6_Maintenance des outils de travail et des EPI</li> <li>- A7_Traitement des déchets</li> <li>- A8_Renseignement des documents et/ou des outils de traçabilité des interventions (papier et/ou dématérialisé)</li> </ul> <p>Durée des mises en situation : 10 minutes par mise en situation, <b>soit un total de 30 minutes.</b></p>	<p>Les précautions à prendre lors du nettoyage et du rinçage des produits utilisés sont expliquées appliquées, et conformes aux réglementations.</p> <p>Les matériels d'application (joints de pulvérisation, nébuliseurs, nettoyage des cuves, des EPI -masque de protection respiratoire-, ...) sont nettoyés conformément aux procédures en vigueur dans l'entreprise</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont utilisés à bon escient</p> <p>L'ensemble des contrôles de sécurité sont effectifs avant la prise du véhicule</p> <p>Les situations dangereuses sont repérées.</p> <p>Les précautions à prendre lors du rangement et du transport dans le véhicule des produits utilisés sont expliquées et appliquées, et conformes aux réglementations en vigueur.</p>
<p>A7_Traitement des déchets (déchets toxiques, EPI, rongeurs, ...)</p>	<p><b>C22_ Trier en sécurité les produits, les déchets, cadavres et autres effluents liés à son intervention</b> en appliquant les mesures de protection de l'environnement conformément à la réglementation en vigueur<sup>7</sup> afin d'éviter tout impact indésirable sur l'environnement, la population et les espèces non-ciblées et permettre le retraitement final des déchets dangereux par des organismes agréés.</p>	<p>Ces mises en situation sont suivies par un entretien technique complémentaire conduit par le jury d'évaluation à l'issue des mises en situation. Le jury questionne le candidat sur sa pratique lors des mises en situation</p> <p><b>Durée de l'entretien : 10 à 15 minutes.</b></p>	<p>Les différents types de déchets sont identifiés : pesticides, emballages du pesticide, vêtement de protection et outils contaminés, ...</p> <p>Les modalités de gestion des produits non utilisés et de leurs emballages sont respectées</p> <p>Les mesures de protection de l'environnement sont appliquées</p> <p>Les procédures de gestion des déchets dans l'entreprise et sur site d'intervention et de gestion des effluents et déchets organiques sont expliquées et respectées (Track déchet)</p>

			Les équipements de protection individuelle sont utilisés à bon escient.
--	--	--	---

---

<sup>5</sup> Assurance, contrôle technique, présence d'une trousse de secours, ...

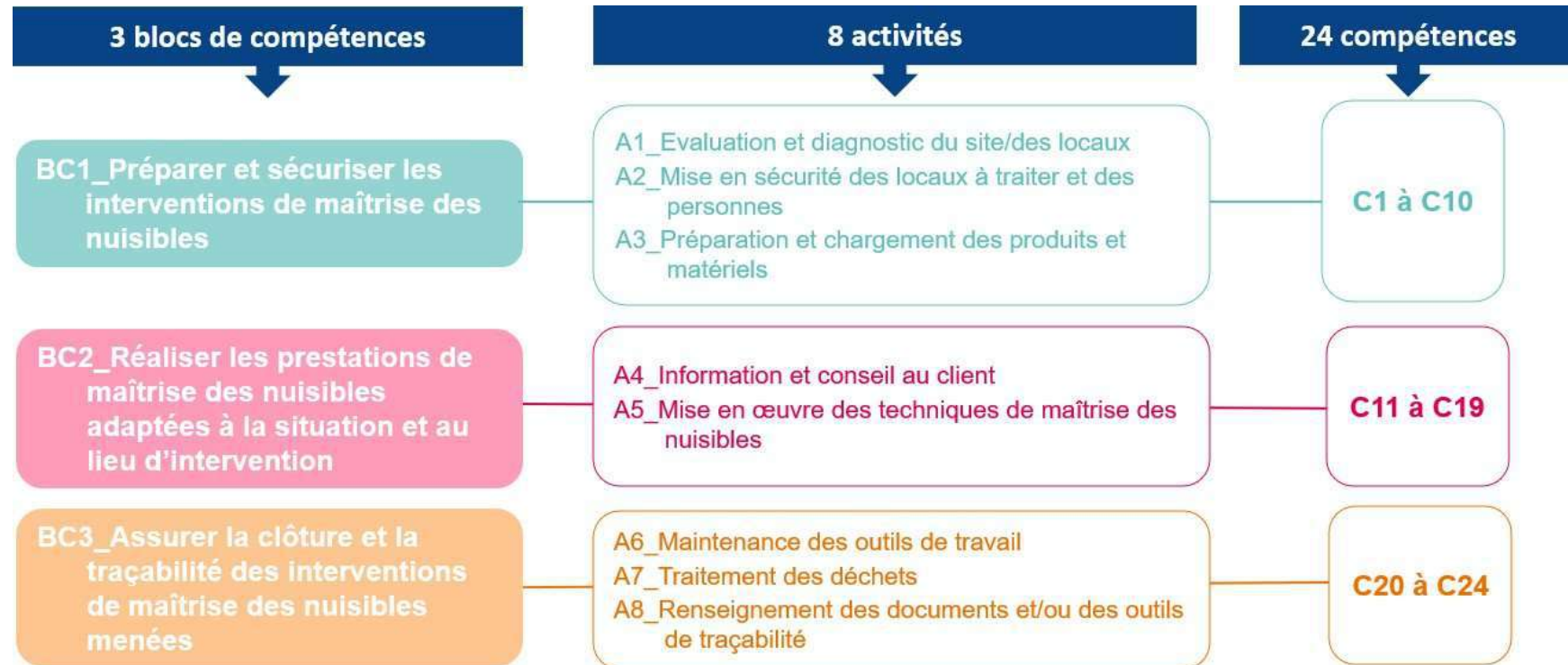
<sup>6</sup> ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route) et TMD (Transport des Marchandises Dangereuses)

<p>A8_Renseignement des documents et/ou des outils de traçabilité des interventions (papier et/ou dématérialisé) 21h</p> <p>Formation traçabilité, Analyse de tendance Formation stann</p>	<p><b>C23_Formaliser le rapport d'intervention</b> conformément aux actions réalisées et aux préconisations faites au client le cas échéant afin d'assurer la traçabilité de ses interventions, aussi bien en interne que pour le client.</p>	<p><b>ME3.2_</b>Une épreuve écrite de contrôle des connaissances complémentaire aux mises en situation et inhérentes aux compétences du bloc 3 (QCM et QROC)</p> <p>Durée de l'épreuve écrite (10 questions) : 10 à 15 minutes</p> <p>Le jury d'évaluation est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'un formateur spécialisé en 3D d'un organisme de formation habilité n'ayant pas formé le candidat,</li> <li>▪ Et d'un représentant d'une entreprise du secteur 3D (salarié ou employeur adhérent à PROSANE) en exercice depuis au moins 3 ans</li> </ul> <p>Les membres de jury ne doivent pas avoir ou avoir eu de liens ni personnels ni professionnels avec le candidat.</p> <p><b>L'épreuve E3 évalue 5 compétences (C20 à C24)</b></p>	<p>Les informations liées à l'activité sont transmises au client selon les procédures définies</p> <p>Le circuit d'information en vigueur dans l'entreprise est respecté</p> <p>Les informations saisies dans le rapport d'intervention sont claires, précises et exhaustives : constats, produits et quantités utilisés, photos, travaux d'étanchéité préconisés, organisation, stockage, nettoyage, ... permettant de limiter les litiges.</p> <p>Les outils (messagerie, traitement de texte, tablette ...) sont utilisés à bon escient dans le cadre de son activité quotidienne</p> <p>Les fonctionnalités des outils sont expliquées</p> <p>Toutes les informations utiles pour son activité sont recherchées et repérées dans les outils et la documentation mis à sa disposition par l'entreprise</p>
	<p><b>C24_Transmettre au client la documentation réglementaire relative à l'activité<sup>8</sup> (format papier ou dématérialisé)</b> en contrôlant la complétude du classeur dédié mis à disposition du client et/ou le bon accès du client au système dématérialisé, afin de justifier de sa compétence pour intervenir, de la conformité de l'intervention et de permettre au client d'être en règle en cas de contrôle (DREAL, DDPP).</p>		<p>La mise à disposition de la documentation réglementaire est effective</p> <p>Les informations transmises aux clients sont complètes</p>

(1) Les modalités d'évaluation pourront faire l'objet d'adaptations selon la situation de handicap propre à chaque candidat à la certification professionnelle conformément au règlement de délivrance du CQP « Technicien(ne) en maîtrise du risque nuisibles ».

<sup>8</sup> Attestations de responsabilité civile, FDS des produits utilisés, déclaration biocide de l'entreprise, certifications des intervenants (certibiocide, habilitation électrique, CACES, risques chimiques, nucléaires, travail en hauteur, ...), plan d'implantation (rongeurs, insectes, ...), ...

Référentiel activités compétences : Synthèse



Épreuves certificatives : Synthèse



L'épreuve E1 est composée de **2 modalités d'évaluation** :

**ME1.1\_Des mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées sous forme de cas pratique** tirés au sort (1 par activité) :

- A1\_Évaluation et diagnostic du site/des locaux
- A2\_Mise en sécurité des locaux à traiter et des personnes
- A3\_Organisation de la disponibilité et du stockage des produits et matériels

Durée des mises en situation : 30 minutes pour A1 et 15 minutes pour A2 et pour A3, soit un total **de 60 minutes** (30 + 15 + 15 minutes)

Ces mises en situation sont **suivies par un entretien technique complémentaire** conduit par le jury d'évaluation à l'issue des mises en situation. Le jury questionne le candidat sur sa pratique lors des mises en situation.

Durée de l'entretien : **10 à 15 minutes.**

**ME1.2\_Une épreuve écrite de contrôle des connaissances complémentaire aux mises en situation** et inhérentes aux compétences du bloc 1 (QCM et QROC)

Durée de l'épreuve écrite (15 questions) : **15 à 20 minutes**

**Le jury d'évaluation est composé :**

- D'un formateur spécialisé en 3D d'un organisme de formation habilité n'ayant pas formé le candidat,
- Et d'un représentant d'une entreprise du secteur 3D (salarié ou employeur adhérent à PROSANE) en exercice depuis au moins 3 ans  
Les membres de jury ne doivent pas avoir ou avoir eu de liens ni personnels ni professionnels avec le candidat.

**L'épreuve E1 évalue 10 compétences (C1 à C10)**

### A1\_ Évaluation et diagnostic du site/des locaux

**C1\_ Réaliser**, conformément au devis et/ou au bon de travail/fiche de mission validé par son manager, **l'état des lieux des locaux permettant d'évaluer le niveau d'infestation et/ou le risque d'infestation du site**, à partir des échanges avec le client, des observations et contrôles réalisés sur site, et en prenant en compte les besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité le cas échéant, afin de recueillir l'ensemble des informations susceptibles d'avoir un impact sur les protocoles de gestion des nuisibles à mettre en œuvre.

**C2\_ Évaluer le risque sanitaire global du site** en identifiant l'ensemble des risques associés à la présence des nuisibles détectés, au regard de la typologie du site d'intervention afin de choisir la/les méthode/s de lutte la/les plus adaptée/s à la situation.

**C3\_ Identifier les causes de l'infestation** en repérant les points d'entrées, les zones de passages des nuisibles ainsi que les **facteurs susceptibles d'avoir un impact sur le contrôle de l'infestation** afin de cibler les zones dans lesquelles effectuer des actions d'étanchéité et celles dans lesquelles mettre en place efficacement les méthodes de lutte adaptées.

**C4\_ Après avoir opéré le diagnostic, recommander au client les mesures préventives** adaptées au potentiel d'infestation du site au regard de l'évaluation du site menée en lui expliquant l'importance du respect de ces recommandations et lui permettre de s'inscrire en complémentarité des actions menées par le(la) technicien(ne) pour limiter la présence de nuisibles.

**C5\_ Déterminer la technique de maîtrise des nuisibles** ou le mode de traitement adapté à la situation et au devis (*équipement, matériel et produits*) en mobilisant ses connaissances en matière de lutte intégrée<sup>9</sup> afin de cibler les nuisibles tout en limitant les risques pour la santé, et de répondre aux enjeux de transition écologique liée à l'activité.

### A2\_ Mise en sécurité des locaux à traiter et des personnes

**C6\_ Assurer la protection des locaux** en amont de l'intervention en réalisant leur préparation selon le type d'intervention à mener dans le respect des bonnes pratiques et des règles de l'entreprise en vue d'optimiser les résultats de l'intervention, éviter les contaminations et assurer la sécurité des biens, des personnes et des environnements des clients

**C7\_ Sécuriser son intervention** en contrôlant le bon état de marche, la disponibilité et la conformité des matériels, produits d'application et équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires à l'intervention pour garantir la protection de l'environnement, des personnes et des animaux présents sur la zone d'intervention.

**C8\_ Adapter les moyens de prévention à l'intervention** à mener en répertoriant l'ensemble des risques et dangers possibles pour assurer la mise en sécurité des locaux et des personnes présentes et ne pas se mettre en danger.

### A3\_ Préparation et chargement des produits et matériels

**C9\_ Préparer les produits, équipements et matériels** en ajustant les typologies et quantités à la nature de son activité et à la capacité de stockage de son véhicule, dans le respect des règles de stockage et de sécurité en vigueur (TMD, ADR et FDS)<sup>10</sup> ainsi que des bonnes pratiques de stockage pour les autres dispositifs et matériels (*boitage, EPI, produits non soumis à réglementation -ex : phéromones, ...*) afin d'assurer leur disponibilité lors des interventions.

**C10\_ Charger les produits, équipements et matériels** dans le véhicule en respectant la réglementation en vigueur, les FDS, les bonnes pratiques de stockage, afin de faciliter leur utilisation, garantir l'efficacité des produits et le bon fonctionnement des équipements et matériels, en sécuriser le transport et prévenir les suraccidents.

<sup>9</sup> **Lutte intégrée :**

1/ Mise en place d'une gestion de l'environnement (*étanchéité des bâtiments, nettoyage, gestion, de déchets, entretien des espaces verts, ...*),

2/ Mise en place de monitoring (*détection via phéromones, appâts, ...*)

3/ Solution apportée à la problématique (*physique, mécanique, lutte biologique, chimie de synthèse -insecticides, rodenticides, ...*) en privilégiant les alternatives non chimiques.

<sup>10</sup> TMD (Transport des Marchandises Dangereuses), ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route), FDS (Fiches de Données de Sécurité -pour la prévention des risques chimiques ex : variations et plages de température, cas de déversement)



L'épreuve **E2** est composée de **2 modalités d'évaluation** :

**ME2.1\_** Une **mise en situation professionnelle** réelle ou reconstituée **sous forme de cas pratique** tiré au sort, ciblant l'information et le conseil au client sur l'intervention (A4) et la mise en œuvre des techniques de maîtrise des nuisibles et des micro-organismes (A5).

Durée de la mise en situation : **30 à 40 minutes**

La mise en situation est suivie par un **entretien technique complémentaire** conduit par le jury d'évaluation à l'issue de la mise en situation. Le jury questionne le candidat sur sa pratique lors de la mise en situation.

Durée de l'entretien : **10 à 15 minutes.**

**ME2.2\_** Une **épreuve écrite de contrôle des connaissances** complémentaire aux mises en situation et inhérentes aux compétences du bloc 2 (QCM et QROC)

Durée de l'épreuve écrite (25 questions) : **30 à 35 minutes**

**Le jury d'évaluation est composé :**

- D'un formateur spécialisé en 3D d'un organisme de formation habilité n'ayant pas formé le candidat,
- Et d'un représentant d'une entreprise du secteur 3D (salarié ou employeur adhérent à PROSANE) en exercice depuis au moins 3 ans  
Les membres de jury ne doivent pas avoir ou avoir eu de liens ni personnels ni professionnels avec le candidat.

**L'épreuve E2 évalue 9 compétences (C11 à C19)**

**A4\_ Information et conseil au client sur l'intervention**

**C11\_ Expliquer au client les différentes étapes de l'intervention technique et les précautions à prendre** afin d'en faciliter le bon déroulement (sécurité des personnes et des biens, et efficacité optimale du traitement) en établissant une communication professionnelle avec lui, en étant à son écoute et en le rassurant si nécessaire, pour établir une relation de confiance permettant de recueillir ses besoins et/ou ses éventuelles insatisfactions.

**C12\_ Expliciter les choix techniques retenus** expliquant la balance bénéfices / risques<sup>11</sup> et les contraintes du cahier des charges du client et la stratégie retenue par l'entreprise 3D, dans le respect de la législation locale et européenne en matière de sécurité, d'environnement, de protection et de bien-être animal et de protection des espèces non-cibles afin de s'assurer de la bonne compréhension par le client du plan de gestion des nuisibles qui va être déployé.

**A5\_ Mise en œuvre des techniques de maîtrise des nuisibles et des micro-organismes**

**C13\_ Mettre en place les dispositifs de détection ou monitoring** sur site permettant de constater la présence de nuisibles via le suivi d'indicateurs et si nécessaire en préconisant un diagnostic par la détection canine (*punaises de lit, termites, ...*) pour déterminer le cas échéant, le besoin de mise en place de mesures curatives.

**C14\_ Mettre en place les dispositifs de maîtrise des nuisibles** (*pièges, systèmes d'éloignement des oiseaux, appâts ...*) adaptés à la situation en cas de présence avérée ou de dépassement de seuil critique (*conformément au cahier des charges défini par le client*), en priorisant les méthodes les moins impactantes<sup>12</sup> pour la santé et l'environnement et, en cas d'échec, en poursuivant avec des méthodes plus impactantes, afin de réguler la présence des nuisibles conformément aux objectifs fixés.

**C15\_ Réaliser les dosages des produits adaptés à la cible et à l'environnement de l'intervention, dans le respect des protocoles de l'entreprise, de la réglementation en vigueur** (règles de sécurité, réglementation sanitaire, ...) et conformément aux usages notifiés sur les étiquettes des produits et sur les AMM, le cas échéant, pour permettre une action ciblée et efficace contre les nuisibles et/ou les micro-organismes.

**C16\_ Appliquer, après réglage des matériels d'application** (réglage des débits et choix des buses), les produits biocides, phytosanitaires et les barrières mécaniques ou physiques adéquats conformément aux principes de prévention des risques professionnels et les EPI appropriés, dans le respect de la réglementation en vigueur (respect des AMM, étiquettes des produits et FDS), de la typologie du lieu d'intervention et/ou du cahier des charges client afin de laisser un environnement salubre au client.

**C17\_ Sécuriser les lieux suite à l'intervention** en réalisant les affichages et balisages de sécurité adaptés à l'intervention, en prenant en compte les besoins spécifiques de personnes en situation de handicap ou de fragilité, et en alertant le client sur les risques encourus en cas de non-respect des règles de sécurité, pour limiter les risques d'accident et d'intoxication

**C18\_ Déterminer les indicateurs de mesure d'impact et d'efficacité de la prestation** en mettant en œuvre les moyens de détection adaptés et en évaluant les résultats post intervention afin de satisfaire le client.

**C19\_ Signaler dans les meilleurs délais au client et à l'entreprise 3D toute anomalie** (de sécurité, ou liée à la prestation) constatée sur le lieu d'intervention en transmettant les informations nécessaires à la mise en œuvre des mesures appropriées ou en réalisant les actions correctives ou en interrompant l'intervention, afin d'être conforme au contrat avec le client (respect des prestations prévues dans l'intervention) et de ne pas se mettre en danger.

<sup>11</sup> Compromis entre efficacité, rapidité et toxicité des approches alternatives de contrôles et les implications pour la santé et la sécurité

<sup>12</sup> Méthodes de maîtrise des nuisibles, des moins impactantes aux plus impactantes :

- Méthodes non chimiques (piégeage, traitement thermique, ...),
- Méthodes biologiques (traitements avec produits naturels, biocontrôle, insectes auxiliaires -ex : trichogrammes-,...)
- Méthodes chimiques (appâts rodenticides, insecticides à base de pyréthrianoïde, ...)



L'épreuve **E3** est composée de 2 modalités d'évaluation :

**ME3.1**\_Des mises en situation professionnelles reconstituées sous forme de cas pratiques tirés au sort (1 par activité) :

- A6\_Maintenance des outils de travail et des EPI
- A7\_Traitement des déchets
- A8\_Renseignement des documents et/ou des outils de traçabilité des interventions (papier et/ou dématérialisé)

Durée des mises en situation : 10 minutes par mise en situation, **soit un total de 30 minutes.**

Ces mises en situation sont suivies par un entretien technique complémentaire conduit par le jury d'évaluation à l'issue des mises en situation. Le jury questionne le candidat sur sa pratique lors des mises en situation

Durée de l'entretien : **10 à 15 minutes.**

**ME3.2**\_Une **épreuve écrite de contrôle des connaissances** complémentaire aux mises en situation et inhérentes aux compétences du bloc 3 (QCM et QROC)

Durée de l'épreuve écrite (10 questions) : **10 à 15 minutes**

**Le jury d'évaluation est composé :**

- D'un formateur spécialisé en 3D d'un organisme de formation habilité n'ayant pas formé le candidat,
  - Et d'un représentant d'une entreprise du secteur 3D (salarié ou employeur adhérent à PROSANE) en exercice depuis au moins 3 ans
- Les membres de jury ne doivent pas avoir ou avoir eu de liens ni personnels ni professionnels avec le candidat.

**L'épreuve E3 évalue 5 compétences (C20 à C24)**

**A6\_Maintenance des outils de travail et des EPI**

**C20\_ Réaliser l'entretien, le nettoyage et les opérations de maintenance de premier niveau des appareils et équipements** en utilisant les produits et protocoles adéquats afin de travailler en toute sécurité et déterminer quand effectuer une demande d'intervention de 2<sup>ème</sup> niveau

**C21\_ Contrôler le bon fonctionnement de son véhicule** en réalisant la maintenance de premier niveau, en vérifiant sa conformité avec les bonnes pratiques de transport et en alertant son employeur le cas échéant sur la nécessité d'une maintenance de 2<sup>ème</sup> niveau, afin de réaliser ses interventions en toute sécurité, conformément au code de la route<sup>13</sup> et aux réglementations ADR et TMD<sup>14</sup>.

**A7\_Traitement des déchets (déchets toxiques, EPI, rongeurs, ...)**

**C22\_ Trier en sécurité les produits, les déchets, cadavres et autres effluents liés à son intervention en appliquant les mesures de protection de l'environnement conformément à la réglementation en vigueur<sup>15</sup> afin d'éviter tout impact indésirable sur l'environnement, la population et les espèces non-ciblées et permettre le retraitement final des déchets dangereux par des organismes agréés.**

**A8\_Renseignement des documents et/ou des outils de traçabilité des interventions (papier et/ou dématérialisé)**

**C23\_ Formaliser le rapport d'intervention conformément aux actions réalisées et aux préconisations faites au client le cas échéant afin d'assurer la traçabilité de ses interventions, aussi bien en interne que pour le client.**

**C24\_ Transmettre au client la documentation réglementaire relative à l'activité<sup>16</sup> (format papier ou dématérialisé) en contrôlant la complétude du classeur dédié mis à disposition du client et/ou le bon accès du client au système dématérialisé, afin de justifier de sa compétence pour intervenir, de la conformité de l'intervention et de permettre au client d'être en règle en cas de contrôle (DREAL, DDPP).**

<sup>13</sup> Assurance, contrôle technique, présence d'une trousse de secours, ...

<sup>14</sup> ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route) et TMD (Transport des Marchandises Dangereuses)

<sup>15</sup> Articles du Code de l'environnement dédiés à la gestion des déchets dangereux.

<sup>16</sup> Attestations de responsabilité civile, FDS des produits utilisés, déclaration biocide de l'entreprise, certifications des intervenants (certibiocide, habilitation électrique, CACES, risques chimiques, nucléaires, travail en hauteur, ...), plan d'implantation (rongeurs, insectes, ...), ...